

NICE SNES N°283 JUIN 2026

SOMMAIRE

P. 2	Edito	P.5	Catégories
P. 2	Actualités	P.6	Sections départementales
P. 3	Actualités	P.7	Sections d'établissement
P. 4	Actualités	P.8	Actualités

Elections professionnelles 2026 et Congrès national 2027

L'année scolaire 2026-27 sera chargée pour le syndicalisme dans la Fonction Publique.

Nous commencerons avec les élections professionnelles du **3 au 10 décembre 2026**.

Etape clé pour que la FSU et le SNES-FSU restent les interlocuteurs majoritaires du Ministère et du Rectorat, il faudra mobiliser toutes et tous pour aller voter FSU et recueillir l'aval de la profession et ressortir plus forts et encore plus représentatifs.



Ensuite, viendra un moment fort pour notre syndicat : en effet, le prochain Congrès national du SNES-FSU aura lieu dans l'académie de Nancy-Metz, du **lundi 22 mars au vendredi 26 mars 2027**.

Véritable moment démocratique, le Congrès national du SNES-FSU est l'aboutissement des travaux réalisés dans chaque académie : entre bilans, témoignages et propositions d'orientation de la politique à tenir, il est le lieu où le syndicat se construit, évolue, et s'arme pour les 3 ans à venir.

Celui ci sera préparé lors de notre congrès académique qui se tiendra les **15 et 16 février** au Domaine de Massacan, dans le Var. Les syndiqués, délégués des établissements, secrétaires de S1 auront eux-mêmes, en premier lieu, organisé des réunions dans leurs établissements afin d'associer le maximum de collègues à la préparation du congrès. Le SNES-FSU, c'est vous, c'est la majorité des collègues.

Dans une période où nos professions sont attaquées de toutes part, faisons-en sorte que la parole collective, la parole de nos professions, soit la plus forte possible.

Édito

Une année décisive

Une seule question focalise l'attention politico-médiatique autour de la campagne présidentielle : qui sera candidat·e ? Bien loin des préoccupations réelles des Français·es. Le SNES-FSU, tout en interpellant les candidat·es (hors extrême droite), doit poursuivre et amplifier son action pour les salaires, les carrières, les pensions et les métiers.

Les annulations et gels de crédits prévus sur le budget 2026 illustrent des choix gouvernementaux qui exonèrent les plus grandes fortunes et entreprises d'une contribution à la hauteur de leurs moyens à la solidarité nationale.

Alors qu'une nouvelle vague de chaleur s'annonce, le SNES-FSU exige des réponses nationales claires. Le renvoi aux seules solutions locales laisse les personnels et les élèves faire face à des conditions de travail dégradées.

Dans l'Éducation, Édouard Geffray s'inscrit dans la continuité des politiques menées depuis 2017, renforçant un système éducatif à deux vitesses. Pour la première fois depuis quarante ans, un ministre assume publiquement une logique de démassification en annonçant une baisse attendue des résultats avant même la tenue des examens.

Les moyens manqueront partout à la rentrée. La baisse démographique doit servir à améliorer les conditions d'étude et de travail, non à supprimer des emplois.

Avec les 800 « collègues en progrès », probable préfiguration d'une nouvelle carte de l'éducation prioritaire, le ministère réduit son engagement en moyens et reporte sur les équipes la responsabilité des résultats. Le SNES-FSU appelle à refuser toute formalisation de pratiques susceptibles de limiter la liberté pédagogique.

En lycée, la pérennisation des prépa-Secondaire malgré un bilan très critique de l'Inspection générale ne répond pas aux besoins du terrain. Le SNES-FSU conteste également la dégradation des conditions de formation des futur·es lauréat·es des concours ainsi que les conséquences des réservations supplémentaires de bourses sur les mutations, les affectations des TZR et l'emploi des contractuel·es.

Les prochains mois seront décisifs. Au-delà de l'École, c'est notre modèle social qui est à un point de bascule. Les choix budgétaires du gouvernement, engagé dans une politique d'austérité, risquent d'accentuer l'asphyxie des services publics.

Le SNES-FSU de Nice appelle tous les S1 à déposer dès maintenant une demande d'HIS pour la pré-rentrée. Nous vous adresserons les outils nécessaires pour animer cette heure et nous retrouverons en visioconférence afin de faire le bilan et préparer les actions à venir.

En attendant, le SNES-FSU de Nice vous souhaite de très bonnes vacances !



Nice, le 15 juin 2026
Fabienne Langoureau,

secrétaire générale du SNES-FSU Académie de Nice.

COMPLÉMENTAIRE ET PRÉVOYANCE MGEN : UNE USINE À GAZ !

Par
Fabienne
LANGOUREAU



À compter du 1er mai 2026, l'adhésion à une mutuelle collective est devenue obligatoire pour les personnels de l'Éducation nationale. Sauf exception, les personnels n'ont plus la liberté d'adhésion et de choix pour la complémentaire santé et ont dû adhérer à la complémentaire santé du groupement MGEN-CNP. Ce dispositif s'inscrit dans la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) issue de l'ordonnance du 17 février 2021, appliquant la loi de transformation de la Fonction publique de 2019 qui a séparé la complémentaire santé (remboursement des soins) de la prévoyance (maintien de revenu en cas d'arrêt prolongé...). Contrairement à la couverture santé, l'adhésion à la prévoyance restera facultative.

Le SNES-FSU ne partage pas les orientations politiques de cette réforme, revendique notamment la prise en charge à 100% des soins prescrits par la Sécurité sociale, mais vous informe sur cette réforme majeure afin de vous éclairer dans votre prise de décision.

Grâce aux interventions de la FSU, la souscription au contrat collectif de prévoyance de la PSC se poursuivra au-delà du 1er mai pour les collègues n'ayant pas réussi à joindre la MGEN. **Entre calendrier contraint et procédure d'adhésion imposant un rendez-vous téléphonique, les modalités d'adhésion ne sont pas satisfaisantes. Le SNES-FSU informe les collègues et intervient auprès du ministère et de la MGEN pour simplifier les démarches.**

A partir de fin mai, au moins 5 nouvelles lignes sont apparues sur le bulletin de paye : le SNES-FSU vous conseille de vérifier vos bulletins de paye, accessibles via l'ENSAP depuis fin mai.

Vous pouvez retrouver tout le détail des changements sur l'article en ligne sur le site national ou sur le site NICE-SNES : <https://www.snes.edu/ar->

[ticle/mise-en-place-des-prelevements-psc-sante-et-prevoyance-ce-qui-change-au-1er-mai/](#)

Si vous avez souscrit au contrat collectif prévoyance, le versement de la participation employeur interviendra à la rentrée 2026-2027 avec un effet rétroactif au 1er mai 2026.

Mardi 26 mai 2026 a eu lieu une nouvelle rencontre SNES-MGEN, le bilan est sans appel : 2 400 collègues n'ont pas fait leur parcours d'affiliation. Ce qui acte un très grand retard sur le calendrier initial.

C'est bien la rémunération brute globale qui sert de base au calcul de la cotisation, mais la rémunération brute varie d'un mois à l'autre, notamment à cause des éventuelles heures supplémentaires ou des primes. Il est donc conseillé aux collègues, lors de la déclaration des ressources, de lisser la rémunération sur quelques mois.

Dans la notice d'informations sur le contrat prévoyance, à l'article 3 il est dit que la MGEN peut refuser de prendre en charge les suites d'une maladie contractée antérieurement à l'adhésion à condition notamment que la maladie fasse partie des maladies clairement mentionnées dans le certificat d'adhésion au contrat collectif. Mais il n'existe pas de liste préalable et l'exclusion éventuelle de pathologies sera notifiée individuellement, au cas par cas !

Le SNES a demandé que les primes et Indemnités soient maintenues en cas de CLM : on le demande depuis 2024. La MGEN a répondu que c'était très compliqué car il existait pléthore de primes et indemnités pour les différentes catégories d'agent.es concerné.es dans les 3 ministères.

Le SNES-FSU continuera d'accompagner les collègues et d'agir pour la meilleure couverture santé et prévoyance possible.

RESTER CONCEPTEUR DE NOTRE MÉTIER

Par
Fabienne
LANGOUREAU



Il y a plus d'un an était publié le décret du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat. Ce décret, pris à la hâte, contre l'avis d'une grande partie des organisations syndicales, va modifier profondément la formation des enseignants et personnels d'éducation.

La FSU s'est immédiatement opposée à cette réforme. La question de l'attractivité ne se règlera pas sans revalorisation, sans amélioration des conditions de travail et sans une formation initiale de haut niveau universitaire.

Le ministère a largement argumenté sur le fait que cette réforme permettait que les lauréat.es soient payé.es leur première année de master, rappelons que cette disposition est juste parfaitement normale puisqu'ils viennent de réussir un concours de la fonction publique de catégorie A. Par contre justifier une rémunération à hauteur de 1400 euros (qui n'a même pas été revalorisée au 1er janvier à l'occasion de l'augmentation du SMIC), soit le minimum fonction publique, par le fait qu'ils ne soient pas des moyens d'enseignement, relève du mépris global du gouvernement pour les métiers de l'éducation nationale.

Loin d'être réduits à la mise en œuvre par des exécutant.es de gestes techniques formatés, les métiers de catégorie A nécessitent une formation à même d'outiller des concepteurs et conceptrices

de pratiques fondées sur des savoirs. Or, la licence professorat des écoles et le master enseignement et éducation sont bien loin de répondre aux attendus nécessaires d'une formation à un métier de conception. Les contenus, quasiment uniquement tournés vers des attendus disciplinaires de fin de cycle 4, sont bien loin de l'exigence portée par les licences pluridisciplinaires, dont la licence sciences de l'éducation.

Comment penser, par ailleurs, que la formation sera « universitaire » quand 50 % ou plus des volumes horaires ne seront pas dispensés par des personnels de l'université et que la part des heures assurées par les enseignant-es-chercheur-es sera très réduite ?

De plus, la FSU a, à de multiples reprises, alerté sur le système des affectations et la suppression du barème actée par l'administration pour le second degré qui aura de lourdes conséquences sur les élèves fonctionnaires. Le Ministère n'a pas non plus prévu de période de révision d'affectation pour ces futur-es collègues : c'est inacceptable ! Cette situation risque de conduire à de nombreux renoncements et va créer un voile d'opacité supplémentaire.

Jamais une préparation de rentrée n'aura été aussi incertaine. Le Rectorat devra attendre juillet pour savoir sur quels supports il va pouvoir affecter les stagiaires. Il a donc réservé beaucoup plus de « berceaux » que d'habitude sans aucune visibilité sur les affectations... ce qui aura des conséquences importantes sur la phase d'ajustement.

PLAN 800 COLLÈGES, KESAKO ?

Par
Serge
MULLER



Quels établissements dans l'académie ?

Lors du Comité Social d'Administration académique du 29 janvier dernier, la Rectrice a officialisé la liste des établissements concernés dans notre académie par ce plan ministériel. Il s'agit de 18 collèges, 10 dans les Alpes-Maritimes (J. Romains, L. Nucera, M. Jaubert, les Vallergues, S. Veil, A. Daudet, A. Risso, J. Rostand, A. Maurois et la Bourgade) et 8 dans le Var (la Marquisanne, A. Léotard, P. Puget, Villeneuve, M. Rivière, H. Wallon, G. Sand et B. Albrecht). On dénombre 15 collèges RECT et 9 en Education Prioritaire, 3 ne sont ni RECT ni EP (A. Maurois, la Bourgade et B. Albrecht).

Vers une disparition de l'Education Prioritaire

Fondamentalement, ce plan est d'abord destiné à déplacer le débat pour **ne pas réactualiser la carte de l'Education Prioritaire** : c'est pourtant indispensable car, comme l'a montré la publication des IPS, plusieurs collèges avec un IPS très faible étaient exclus de la carte de l'EP. En outre, plus globalement, si notre ministre reconnaît devant l'Assemblée Nationale « que la carte [de l'Éducation prioritaire] ne correspond plus pour partie à la réalité », il conclut qu'il est impossible de la modifier avant les élections ... présidentielles de 2027. Il a oublié qu'il était aux manettes de la DGESCO pendant 5 ans ! Il était manifestement plus urgent de déstructurer les voies générales, technologiques et professionnelles en lycée. Les élèves et les personnels des collèges qui devraient, d'après les critères définis par le ministère, faire partie de l'EP, tout comme ceux des lycées qui en sont exclus, devront attendre !

De plus, il s'agit aussi de **s'éloigner de la prise en compte de la réalité sociale** dans l'attribution des moyens : en effet le ministère remplace les critères sociaux par des critères basés sur la réussite des élèves en français et en mathématiques au DNB. Ce changement porte en lui un renoncement aux principes de l'EP. Ce dispositif concurrencera l'Education Prioritaire et, s'il se développe, la remplacera.

Le néomanagement en marche

Enfin, cette année, le plan 800 collèges se base sur une instruction parue au BO en décembre. Elle détaille un plan global qui serait élaboré dès cette année pour être mis en place à la prochaine rentrée. La lecture des préconisations à appliquer dans ces « collèges les plus exposés à la difficulté scolaire », rebaptisés dans l'académie « en grande difficultés scolaires » ou selon une version plus euphémisante « en progrès », est un florilège d'**injonctions que nous avons déjà connues, de mesures rejetées par la profession, de défiance par rapport aux personnels**. Les mots du ministre sont clairs, il s'agit d'effectuer un « saut qualitatif » possible grâce à des « changements concrets et profonds ». La rhétorique qui fleure bon le néomanagement est encore pleinement utilisée.

Dans le détail, on retrouve l'identification des besoins

des collèges grâce à un « diagnostic objectivé par les indicateurs ». Cela rappelle les évaluations, très chronophages, des établissements qui se sont déroulées ces dernières années.

Une feuille de route sera établie avec des objectifs à atteindre en trois ans et des indicateurs seront utilisés pour mesurer les progrès. Deux journées peuvent être banalisées pour définir le diagnostic et élaborer ces actions. Une **contractualisation de moyens** en fonction des objectifs est prévue.

Une **équipe académique** (IPR, chefs d'établissements ...) sera chargée d'un **accompagnement renforcé** et du suivi des actions locales. La mention « d'une présence régulière de tout ou partie de l'équipe » nous fait craindre des pressions sur les pratiques pédagogiques des collègues voire à ce qui s'appelle dans le 1er degré un inspecteur « en résidence » qui contrôle, au quotidien, le travail des personnels ! Ainsi, les collègues peuvent préparer leur autocritique car c'est encore sur eux que l'on fera porter la responsabilité des faibles résultats de leurs élèves. Des formations sont d'ailleurs déjà prévues pour leur apprendre leur métier : c'est une mise au pas qui se prépare. Les élus en Formation Spécialisées an matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail peuvent aussi se préparer : la souffrance au travail ne va pas reculer ! Enfin, les pistes d'actions mélangent des mesures rejetées par les collègues (les groupes de besoins) et des actions déjà mises en place (Devoirs faits, accompagnement personnalisé, projets culturels).

Avec quels moyens ?

La rectrice a décidé de consacrer 6,83 ETP (probablement sous forme d'HS) à ce plan. Il est probable, comme cela a été annoncé en CSA, que ces moyens seront concentrés sur les collèges qui ne sont pas déjà en Education Prioritaire.

Quelques mois après, les **18 collèges prenaient connaissance de leur DGH, en légère baisse**, mais surtout marquée par une perte de l'équivalent de plus de 13 ETP en heures poste « compensée » par un peu moins d'heures supplémentaires.

Pour mieux faire réussir les élèves, rien de mieux que de détruire de l'emploi public !

Tout ça pour ça

Ce dispositif est donc une nouvelle usine à gaz dont notre ministère a le secret. Dans les collèges concernés, il importera d'être vigilants, de signaler aux sections départementales et académique du SNES-FSU toute initiative problématique. L'objectif est de mettre en échec cette nouvelle offensive managériale.

Pour le SNES-FSU, améliorer la réussite scolaire ne peut se faire qu'en améliorant les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels. Notre demande est claire : qu'il n'y ait pas plus de 20 élèves par classe et 16 en éducation prioritaire et que chaque établissement bénéficie d'équipes pluriprofessionnelles complètes dans un bâti scolaire qui soit au moins entretenu correctement. Dans l'académie de Nice, on en est particulièrement loin !



DES MOYENS POUR L'EVARS

Par
Marie
GUIRAUD



Plus que jamais peut-être, la mise en œuvre de l'EVARS apparaît comme une nécessité. La publication du programme officiel et les ressources Eduscol vont dans ce sens. Or, si les forces vives des établissements se démènent pour concevoir et programmer des séances, il semble que celles-ci ne soient que très peu déployées dans l'académie. Deux facteurs l'expliquent : le manque de moyen et de formation.

L'EVARS est un programme d'enseignement sans heure dédiée. Le bricolage est donc de mise dans les établissements afin de rémunérer les collègues qui animent les trois séances spécifiques. Le Collectif pour une véritable éducation à la sexualité estime à 52 euros par élève le budget nécessaire pour la mise en œuvre

de l'EVARS. De plus, la partie du programme qui doit être menée au sein de chaque discipline n'est que peu effective faute de formation suffisante. Les formations disciplinaires autour du programme ne semblent concerner pour l'instant que les collègues de SVT. Il est nécessaire et urgent de concevoir des formations complètes et à destination de tous les personnels enseignants, ce qui n'est malheureusement pas le cas dans notre académie. De même, à ce jour, la DGESCO a publié des livrets d'accompagnement qui ne concernent que quelques niveaux.

Une enquête nationale a été envoyée le 4 mai aux directions d'établissements. Il faut que le ministère prenne la mesure des besoins concrets pour mener à bien l'EVARS.

PRENDRE AU SÉRIEUX LA MENACE MASCULINISTE

Par
Marie
GUIRAUD



Le masculinisme est formé de divers groupes qui ont en commun la haine des femmes. Cette idéologie structurée, la manosphère, est omniprésente sur les réseaux sociaux. Si les arguments grotesques de certains de ses influenceurs font sourire, ces discours hostiles entretiennent et alimentent les violences sexistes et sexuelles. La menace est si offensive qu'elle a fait l'objet d'une étude dans le dernier rapport du Haut Conseil à l'égalité. Documentaires et reportages se multiplient sur ce phénomène alarmant.

Nos élèves sont les premières cibles de ces influenceurs. Les jeunes garçons se retrouvent très rapidement confrontés à des vidéos masculinistes sur les réseaux. À cet âge, ces contenus toxiques ont une influence considérable sur leur perception des femmes. Ainsi on ob-

serve un retour virulent du sexisme et de la valorisation outrancière de la virilité dans nos classes.

Face à l'ampleur du phénomène, une vraie politique publique de prise en compte de la menace et de lutte contre le masculinisme doit être menée. La Suisse, le Canada et d'autres pays ont déjà intégré ce danger dans leur lutte contre le terrorisme. Comme le montrent les chiffres et les différentes études sur le sujet, le masculinisme tue y compris en France. L'école ne pourra pas lutter seule et avec peu de moyens contre cette offensive bien réelle. Il est d'ailleurs édifiant de voir que certains discours masculinistes appellent à la haine contre le personnel enseignant.

ACCIDENTS DE SERVICE : UNE HAUSSE PRÉOCCUPANTE DANS LE 2ND DEGRÉ !

Par
Julie
FENOUILLE



Le nombre d'accidents de service dont les accidents de trajet déclarés par les personnels enseignants du 2d degré est en hausse dans l'académie (+ 13 % sur trois ans de 2021 à 2024 et + 7,6 % sur la dernière année). Cette hausse confirme une réalité que les personnels vivent au quotidien : les conditions de travail continuent de se dégrader dans les établissements de l'académie de Nice.

Cette évolution doit être mise en relation avec une aggravation continue des risques professionnels : violences scolaires, montée des risques psychosociaux, surcharge de travail, multiplication des injonctions et épuisement professionnel... Ces chiffres doivent alerter l'employeur sur sa responsabilité en matière de prévention et de protection de la santé des personnels.

Le SNES constate par ailleurs des difficultés persistantes dans la

reconnaissance de l'imputabilité au service de certains accidents, en particulier lorsqu'ils entraînent des lésions psychologiques. Pourtant, le Code général de la fonction publique prévoit une présomption d'imputabilité pour tout accident survenu dans le temps et le lieu du service, sauf circonstance particulière détachant l'accident du service.

Cette protection concerne aussi les traumatismes psychiques. La Section académique veille à ce que les droits des personnels soient pleinement respectés, que les refus d'imputabilité soient strictement motivés et que l'administration cesse de banaliser les atteintes psychologiques subies dans l'exercice du métier. Face à la dégradation du climat scolaire et à la montée des violences, la reconnaissance des accidents de service n'est pas une faveur : c'est un droit !

CATÉGORIES

AED : BILAN DE FIN D'ANNÉE

Par
Thomas
BONNEVAL



Cette année a été marquée par une avancée importante : la victoire sur le paiement rétroactif de la prime REP/REP+. Revendiquée de longue date par le SNES-FSU aux côtés des AED et AESH, cette indemnité est versée depuis le 1er janvier 2023, bien que son montant reste insuffisant, ce que nous continuons de dénoncer. Les collègues concerné.e.s ont perçu le rattrapage sur la paie de mars 2026. Le SNES-FSU accompagne également les personnels pour obtenir les sommes dues avant 2023.

Malgré ces avancées, de nombreux défis demeurent. Les conditions de travail, de rémunération et de stabilité des AED doivent être significativement améliorées. La reconnaissance de nos missions reste insuffisante, et l'isolement des personnels de Vie sco-

laire est une réalité que nous combattons au quotidien. Le SNES-FSU poursuit son engagement pour défendre le statut des AED, accompagner individuellement chaque collègue et porter des revendications collectives fortes. Le soutien des autres personnels (enseignants, CPE) est essentiel pour renforcer ce rapport de force.

Se syndiquer, c'est agir : pour défendre ses droits, être informé.e, accompagné.e et ne plus rester isolé.e. Les AED peuvent compter sur l'engagement des militant-es du SNES-FSU.

**JE SUIS AED, JE ME SYNDIQUE,
JE DÉFENDS MES DROITS.**

NON TITULAIRES : UNE ANNÉE PASSÉE AUX CÔTÉS DES COLLÈGUES

Par
Terry
ICART



Dès la rentrée, le secteur non-titulaires du SNES-FSU Nice est venu en aide aux collègues, pour pallier les dysfonctionnements dus à la vacance de la direction du service du remplacement.

Nous avons été contactés concernant les renouvellements et affectations. Nous avons aidé les collègues non renouvelés à obtenir, après plusieurs mois, leurs attestations de fin de contrat ouvrant leurs droits à Pôle Emploi.

Les collègues nous ont aussi contactés concernant leur rémunération : retards de fiches de paie, latences pour obtenir primes, HSA et indemnités, trop-perçus réclamés par l'administration, etc. Nous les avons accompagnés pour la campagne MANTA, pour

leurs évaluations et, lorsque nécessaire, lors de leurs entretiens. Les difficultés quotidiennes (ex : trajets domicile-travail) ont aussi été traitées.

De nombreuses fois, il a fallu rappeler au Rectorat le contenu du cadre de gestion, qui, s'il n'est pas parfait, constitue tout de même une maigre protection pour les droits des collègues.

Le SNES-FSU dénonce l'absence d'homogénéisation des pratiques au niveau national, entraînant des politiques académiques déléguées, et réaffirme ses mandats : un plan de titularisation et la protection du statut de fonctionnaire pour l'ensemble des collègues.

Le secteur non-titulaires est joignable par mail à l'adresse : non-titulaires@nice.snes.edu et par téléphone au 04 97 11 81 53.

AESH : ASSEZ DE PROMESSES, PLACE À L'ACTION !

Mobilisation nationale pour un statut des AESH

Depuis plus d'un an, le SNES-FSU avec l'intersyndicale force le ministère à engager des discussions sur la création d'un statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH, majoritairement des femmes précaires. Lors du premier groupe de travail du 20 mai, le ministère a présenté un rapport de l'IGAS/IGESR qui exclut la fonctionnarisation pour toutes et tous. Il propose la création de « conseillers principaux d'accessibilité » et d'« assistants d'accessibilité », réservant ce statut à 10-20 % des AESH expérimenté-es, tandis que les autres resteraient contractuel-les, cantonné-es à l'accompagnement quotidien.

Le rapport, basé sur un panel dérisoire de 75 AESH interrogé-es, fait état des « découvertes » des inspecteurs (hétérogénéité des pratiques, manque de reconnaissance). Mais les pistes proposées (cartographie, rénovation de circulaires, reconnaissance des AESH référentes) sont insuffisantes.

L'intersyndicale a appelé à une mobilisation le **9 juin** pour exiger un statut unique et digne avant le deuxième groupe de travail prévu le **17 juin**.

Action locale : faire respecter les droits

Localement, le SNES-FSU a également multiplié les actions : réunions d'information, stages, audiences... Une campagne est lancée par le SNES-FSU 06 pour réclamer les 14 heures de fractionnement, prévues par le cadre réglementaire (voir le guide ministériel RH 2020 des AESH). Ces heures doivent se traduire par 2 jours de congés supplémentaires, sans calcul au prorata. Pourtant, dans les Alpes-Maritimes, elles ne sont ni comptabilisées ni accordées. Un courrier type est mis à disposition sur demande pour exiger leur application. Après la victoire du paiement de la prime REP / REP +, ensemble, continuons à faire entendre notre voix pour un statut digne et le respect des droits des AESH !

Par
Vassilia
MARGARIA



SECTIONS DÉPARTEMENTALES

BILAN DE FIN D'ANNÉE DANS LE 06 : FAITES LE CALCUL

Par
Didier
GIAUFER



Cette année, en **collège**, malgré des effectifs en légère hausse (plus 81 élèves) nous arrivons à un bilan des ouvertures/fermetures négatif (moins un poste et 4 Mesures de Carte Scolaire) même en tenant compte des deux ouvertures faites par l'administration. La technologie avec encore 2 fermetures de postes cette année est la matière qui aura subi la plus forte perte de poste ses 4 dernières années (24 postes). En effet, la réforme, qui a supprimé la matière en 6ème, avait permis de financer les groupes de besoin. Abandonnés à la rentrée prochaine, les heures de technologie enlevées n'ont, pour autant, pas été rétablies.

Concernant les **lycées généraux et technologiques**, la dotation en heures supplémentaires a été beaucoup plus importante que les années précédentes diminuant le ratio HP/HSA, et a été présenté comme un réajustement au plus près des besoins réels des lycées. Au vu des réajustements de l'année dernière, (environ 20% des lycées ayant + de 60 heures échangées), le constat est clair : on a voulu nous faire croire que le rectorat allait dans notre sens quant à la diminution des HSA pour avoir plus d'HP et donc de collègues en poste fixe. Si le pire a été évité, le bilan est de nouveau négatif avec 4 fermetures de plus que d'ouvertures en lycée. Concernant les fermetures de postes, la fermeture des postes en SII nous inquiète car cela signifie une baisse des besoins donc, à terme, un appauvrissement de la carte de formation pour les élèves. De plus, on note 3 fermetures en Histoire-Géographie, sans pour autant en comprendre la raison.

Bien que la transparence ait été plutôt de mise avec la DSDEN sur beaucoup de points, les échanges ont été nombreux et réguliers avec le DASEN et son adjoint. En effet, de nombreux établissements ont souffert de management problématique voire toxique. Les signalements auprès de la « cellule stop violence » n'ont ja-

mais été aussi nombreux. Plusieurs établissements ont été accompagnés et soutenus par la section départementale du SNES-FSU des Alpes-Maritimes, sur des problèmes de fonctionnement interne (DGH, problème avec la hiérarchie...) avec à la clé des solutions, certes, mais tardives et, pour certaines, peu efficaces.

Les années passent mais les problèmes restent toujours les mêmes, c'est pour ces raisons que les élu-e-s du SNES-FSU seront toujours à vos côtés.



DANS LE DÉPARTEMENT DU VAR LE SNES-FSU A RÉUSSI À LIMITER LA CASSE !

Par
Dominique
QUEYROULET



Malgré la prise en compte de certaines propositions des élus SNES-FSU, la balance des postes reste négative.

Cette année, deux Comités Sociaux d'Administration Départementaux sur les postes 2nd degré ont eu lieu : un premier le 27 mars 2026, puis, en raison du vote CONTRE unanime des organisations syndicales à la proposition de l'Inspection d'académie, un second le 7 avril 2026.

Les représentants du SNES-FSU ont dénoncé les suppressions de postes dans les collèges et lycées. Certes, il y a une baisse légère des effectifs dans notre département, mais le gouvernement Lecomornu a fait le choix de sacrifier l'avenir de nos élèves en sabrant brutalement les moyens alloués au second degré. C'eût été une occasion de maintenir les dotations afin de baisser les effectifs dans les collèges et lycées. Faut-il rappeler que les classes de collège en France sont les plus chargées d'Europe et que l'académie de Nice fait partie des académies avec le taux d'encadrement le plus faible ?

Dans la proposition initiale de l'Inspecteur d'Académie, la balance finale des postes était de 12 postes en moins en collège et 7 en moins en lycée. Les élus SNES-FSU ont pu, grâce à leur réseau de

représentant.es dans les établissements varois, faire des propositions afin d'améliorer la balance créations-suppressions de postes. Chaque année, vos représentants SNES-FSU demandent en effet que des BMP (blocs de moyens provisoires) et des HSA (heures supplémentaires annuelles) soient convertis en postes. Toutes les propositions du SNES-FSU n'ont malheureusement pas été retenues par l'administration, **mais, malgré tout, 1 non-suppression et 15 créations de postes ont été obtenues.**

Au final, la balance globale des postes dans les collèges et LGT est de -3 postes au lieu du -19 postes, comme initialement prévu. Grâce à ce résultat, le nombre de postes accessibles au mouvement intra-académique a, dans un contexte de tension, considérablement augmenté pour certaines disciplines comparé à la liste publiée par le Rectorat. Cela permettra à des collègues de mieux muter et de voir leurs conditions de vie s'améliorer.

Pour conclure, dans le second degré, la baisse relative des effectifs aurait dû être l'occasion d'améliorer les conditions de travail des enseignants et les conditions d'étude des élèves, les choix budgétaires et politiques faits par le ministre et le gouvernement en ont décidé autrement !

SECTIONS D'ÉTABLISSEMENT

UNE ANNÉE SCOLAIRE PAS SI ORDINAIRE AU COLLÈGE ROSTAND À NICE

Dès la pré-rentree, après la prise de parole devant les nouveaux personnels, les heures mensuelles d'information syndicale se sont imposées comme un temps fort de l'action collective. Sur une quarantaine d'enseignant-es, généralement, entre dix et quinze collègues y participent régulièrement pour s'informer, échanger sur leurs conditions de travail et faire vivre un rapport de force avec la direction. Chaque mois apporte son lot de sujets : PSC, Pass Culture, forfait mobilité durable, rappel de nos droits, préparation des conseils d'administration, relations avec la hiérarchie, les familles ou les élèves, actes de violence, etc.

Cette année a également été marquée par les agressions de collègues, notamment celle de la professeure de Sanary. À l'appel du SNES-Nice, un rassemblement a réuni l'ensemble de la communauté éducative, témoignant de notre inquiétude face à la dégradation des conditions de travail et à la montée des violences.

Enfin, la nouveauté de l'année restera le dispositif « Collèges en réussite » et des 800 collègues sélectionnés. Pour augmenter les résultats

des élèves, les enseignant.e.s vont devoir apprendre à leurs élèves à travailler selon des méthodes... particulières. Face à cette nouvelle réforme, jugée chronophage et dépourvue de moyens supplémentaires, une large majorité des enseignant-es a exprimé son opposition. Les représentant-es des personnels au conseil d'administration, majoritairement SNES, ont voté contre la DGH proposée. À la suite d'un CA extraordinaire, une délégation a été reçue par le DASEN afin de rappeler notre exigence de moyens réels pour la réussite des élèves. À ce jour, aucune réponse officielle n'a été apportée.

Les grèves demeurent des moments essentiels de mobilisation : fortement suivies en septembre, plus modestement en décembre. Les stages de formation syndicale constituent également des espaces précieux de réflexion et d'action.

Face aux difficultés persistantes, l'inaction n'est pas une option. Utilisons tous les leviers encore à notre disposition pour défendre une École publique éclairée, juste et humaniste.

Christophe CHORDA, S1 du collège Rostand à Nice

CANTINES AU RÉGIME SEC

Qui peut croire que le plus gros lycée de l'Académie puisse en arriver à menacer de suspendre l'accès à la restauration scolaire en pleine année scolaire ?

Et pourtant ! L'incapacité de la Région à remplacer nos collègues cuisiniers n'est pas nouvelle. Cette année au moins cinq lycées du 06 se sont retrouvés dans une situation critique et malgré les interventions régulières de la FSU et de ses syndicats, notamment le SNES-FSU et le SNUTER, ou de l'administration des lycées, la Région a une seule réponse : elle ne trouve pas de remplaçants...

La FSU Territoriale et le SNES FSU dénoncent depuis longtemps des conditions de recrutement et d'exercice qui expliquent largement les difficultés actuelles : manque d'attractivité des postes et conditions de travail dégradées, rémunérations interrompues pendant les congés pour les contractuels, etc. Par ailleurs, les équipes itinérantes, conçues pour répondre aux absences de courte durée, sont sous-dimensionnées et mobilisées pour des absences de longue durée ou des

postes vacants, ce qui les empêche de remplir leur mission première. Il n'est pas acceptable que des services de restauration fonctionnent en mode dégradé. Il est anormal qu'il faille attendre la mobilisation des personnels ou les menaces de fermeture des demi-pensions pour que la Région s'efforce de bricoler des solutions provisoires qui ne peuvent traiter le fond du problème. Quiconque connaît un tant soit peu l'éducation sait le rôle essentiel de la demi-pension dans les établissements, élément décisif du bien-être au travail des élèves comme des personnels et dans certains cas seule occasion dans la journée d'accéder à un repas équilibré, ce dont la Région ne semble pas prendre la mesure.

La collectivité doit maintenant agir sans délai pour dégager les moyens humains et financiers nécessaires à un fonctionnement satisfaisant et durable des services de restauration scolaire dans les lycées des Alpes-Maritimes

Fabrice GIOVANAZZI, S1 du lycée d'Estienne d'Orves à Nice

SYNDICALISATION : CONTINUONS COMME ÇA !

Après une année de recul, la syndicalisation est remontée cette année, avec une forte progression des « catégories jeunes » (étudiants, stagiaires, AED, AESH).

Pourquoi se syndiquer ?

Fort de propositions ambitieuses pour notre système éducatif, le SNES-FSU récusé les délétères réformes du collège et des lycées, et revendique des moyens suffisants pour une école émancipatrice. Au plus proche des collègues au sein des établissements et au tra-

vers des sections départementales et académiques, nos militants défendent vos droits et vous accompagnent au quotidien : titularisation, mutations, rendez-vous de carrière, etc. Premier défenseur de notre profession, le SNES-FSU revendique une revalorisation sans conditions de nos métiers.

Plus que jamais, il est donc impératif de se syndiquer, pour être informé.e et aidé.e, mais aussi pour prendre part collectivement aux combats qui nous attendent.



Par
Bruno
DEROCH

Année scolaire	Adhérents	Non à jour	Nouveaux adhérents
2025-2026	2093*	322*	379*
2024-2025	2036	400	326
2023-2024	2114	317	390

* données au 18 mai 2026 (2 mois avant la clôture)

VAGUES DE CHALEUR : DES MESURES TIMIDES, DES RISQUES RÉELS

Par
Vassilia
MARGARIA



La canicule épuise élèves et équipes, provoquant somnolence, troubles de concentration et maux de tête. Le SNES-FSU exige une révision du calendrier des examens pour éviter à avoir à composer, surveiller ou corriger dans des conditions indignes. Le ministère a certes avancé les épreuves le matin, mais l'organisation de certaines, comme celles de sciences et technologie au DNB, pose question.

Le plan ministériel du 27/05 reprend certaines revendications de la FSU, comme une grille d'évaluation des établissements, la transmission des données aux formations spécialisées en santé-sécurité ou l'adaptation des horaires. Pourtant, des lacunes majeures persistent : absence de cadrage national et une période de vigilance limitée du 1/06 au 15/09. La FSU réclame un diagnostic des bâtiments. Bien que des listes d'établissements à risque existent et que le plan prévoit leur transmission aux F3SCT, elles ne sont

pas communiquées. Et les rénovations piétinent : au collège des Campelières à Mougins, prévu pour destruction ou rénovation depuis 20 ans, il a fait 33 °C à 8 h en mai. Et même rénové, comme à Aups, ils peuvent rester surchauffés.

Dans notre académie, il faudrait aussi intégrer les enjeux complémentaires de pénurie d'eau et de risque de feux de forêt. Sans oublier, pour les zones côtières, la chaleur humide, mesurée par l'indice Humidex.

Nous lançons une campagne de relevés de températures dans les établissements jusqu'au 30 juin, en distribuant des thermomètres aux personnels pour mesurer températures et hygrométrie. Les données collectées serviront à interpeller les instances et exiger des solutions.

Mobilisons-nous pour des conditions de travail et d'étude dignes ! Transmettez vos relevés et rejoignez l'action collective.

ACTION SOCIALE ACADÉMIQUE : LA FSU À L'OFFENSIVE

Par
Vassilia
MARGARIA



Tout au long de l'année 2025-2026 nos élues et élus ont œuvré pour faire vivre l'action sociale en faveur des personnels de l'académie. **Plusieurs avancées concrètes sont à mettre à l'actif de la FSU : création de l'ASIA* « Frais de justice » liés à une séparation, rehausse du plafond du quotient familial des ASIA* à 14 000 €, et allongement à 6 mois du délai pour demander l'ASIA* « départ à la retraite ».**

La communication s'améliore aussi grâce aux propositions formulées par nos élus et élues en groupe de travail : le site public affiche désormais les contacts des interlocuteurs pour chaque sujet et sur le portail Estérel une page dédiée avec les liens vers les formulaires a été créée. Une affiche va également être diffusée dans les établissements. Et le travail de simplification des formulaires se poursuit.

Parmi les aides accordées par notre académie, l'ASIA* restauration / garderie est celle qui représente la part la plus importante du budget global. Sa demande pour l'année 2025-2026, sera ouverte du 1er juillet au 31 août sur le portail Colibris, ce qui devrait faciliter également les démarches des personnels.

Pourtant, dans notre académie, les difficultés sociales persistent, notamment pour les AESH, lesquelles représentent 50 % des bénéficiaires de ces aides. Face à des salaires et conditions de travail souvent indignes, le SNES-FSU avec la FSU continueront de revendiquer une action sociale plus juste, plus accessible, et adaptée à tou-tes les agent-es, fonctionnaires comme contractuel-les.

Retrouvez l'ensemble des aides auxquelles vous avez droit sur le site de la FSU 06 : <https://fsu06.fsu.fr/action-sociale/>

*ASIA = Action Sociale d'Initiative Académique

VERS UN BASCULEMENT DANGEREUX DU MODÈLE SOCIAL DE LA FONCTION PUBLIQUE...

Par
Julie
FENOUILLE



Les réformes actuelles en matière de santé au travail et de droits sociaux marquent un recul préoccupant des protections collectives dans la Fonction publique. Depuis plusieurs années, les attaques se multiplient et participent d'une même logique libérale : maintien du jour de carence depuis 2018, baisse de l'indemnisation du congé maladie ordinaire depuis mars 2025, incluant les femmes enceintes (90 % du traitement pendant les trois premiers mois), durcissement annoncé des conditions d'accès au temps partiel thérapeutique (TPT), restrictions envisagées des ASA liées à la parentalité. Depuis quelques jours, un nouveau projet du ministère envisage une limitation inacceptable de la durée initiale maximale des arrêts de travail à 1 mois et de leur renouvellement à 2 mois !

L'austérité budgétaire frappe désormais directement la santé des

personnels et revient à faire payer les collègues malades, déjà éprouvés par des conditions de travail dégradées.

La réforme actuelle de la protection sociale complémentaire (PSC) accentue également une logique plus individualisée et inégalitaire. Malgré l'obtention d'un contrat collectif de prévoyance avec participation employeur, la couverture des risques lourds dépend de plus en plus des moyens financiers de chacun, au détriment du principe de solidarité.

Le Secteur Santé du SNES-FSU accompagne les collègues dans leurs démarches liées à la santé, aux congés maladie, au handicap ou à l'invalidité. Il veille aussi au respect des droits des personnels et intervient chaque fois qu'ils sont remis en cause, notamment dans les dossiers de reconnaissance d'accidents de service comme cela a été le cas cette année dans l'académie.